



DÉCLARATION PRÉALABLE A LA COMMISSION PARITAIRE DU 8 JUIN 2018

Le SNICS dénonce la parution de nouveaux textes, qui visent à diminuer la représentation syndicale des agents de la fonction publique, après les prochaines élections professionnelles.
En ce qui concerne le corps des infirmier.e.s de l'Education Nationale, nous aurons lors des CAPA, une représentation, diminuée de 1/3 : 4 commissaires paritaires académiques pour 6 actuellement.
Même en nombre restreint, nous maintiendrons, toujours dans un souci d'équité, notre vigilance et notre combat pour la défense de nos collègues et de notre profession au sein de l'EN.

Le SNICS déplore la fermeture des 2 collèges dans l'Eure, qui plus est REP et REP+, ainsi que l'absence de création de postes au plan national.
Certains établissements sont encore sous dotés en moyens infirmiers, au détriment des élèves et des personnels en poste. L'infirmière est un maillon indispensable pour la réussite scolaire au sein de l'équipe pédagogique.
Nous demandons la création de postes infirmiers, à raison de 2 postes par établissement (postes mixtes et internats), afin qu'il y ait une présence infirmière permanente dans les EPLE, pour répondre aux demandes de soins d'ordre psychique et/ou somatique des élèves.

Modification de l'article 60

Nous notons que le BO de 2017 a clarifié les priorités légales.
Néanmoins, le SNICS réitère sa demande de barème national pour une équité inter académique.

Mouvement des postes universitaires

Depuis cette année, nous déplorons l'absence de visibilité sur AMIA des postes universitaires vacants.

Dans un souci de transparence et d'équité, le SNICS demande que ces postes universitaires apparaissent sur AMIA avec un lien vers la BIEP.

BOE

Le SNICS demande des éclaircissements sur le recrutement BOE :

- Combien d'infirmières ont postulé ?
- Quels ont été les critères de choix entre les agents ?
- Comment est sélectionné l'établissement sur lequel l'agent est positionné ?
- De quelle manière et par qui est recruté l'agent ?

Concours 2018

Pour rappel : plusieurs postes sont restés non pourvus après les affectations des reçus concours 2017.



7 infirmier.e.s sont admis.e.s au concours, la liste complémentaire ne comporte que 4 noms, alors que 20 noms apparaissaient avant l'oral... .

Pourquoi ne pas augmenter le nombre de personnes sur la liste complémentaire afin d'éviter le recours à l'emploi contractuel ?

Le SNiCS s'oppose à la précarité de l'emploi des infirmier.e.s et demande que la voie du concours soit prioritaire.

Statistiques infirmières

Le SNiCS déplore qu'au 8 juin, le ministère n'ait toujours pas envoyé les statistiques infirmières.

Le SNiCS demande que les statistiques soient le réel reflet de notre activité quotidienne, fidèle au BO des missions de 2015.

Ces statistiques doivent être intégralement remontées vers le ministère.

Service sanitaire

Notre demande d'audience auprès de Monsieur le Recteur est restée sans réponse. Nous nous interrogeons sur la mise en œuvre du service sanitaire dans l'académie.

Le SNiCS souhaite être force de propositions.